

“

FINANCES

”



SITUATION FINANCIÈRE

Le Conseil d'Administration de la FHF Hauts-de-France mandate, depuis plusieurs années, le groupe de travail des DAF et des DIM de la région pour lui assurer un travail d'alerte.

En 2018, ce groupe DIM – DAF s'est réuni à deux reprises : **le 6 avril et le 20 décembre.**

Vincent DUPONT, animateur du groupe, ayant quitté le CHU de Lille au cours de l'année, la nouvelle animatrice est désormais **Anne GIRARD**, DAF du CHU de Lille.

En mars 2018, la FHF Hauts-de-France a interrogé l'ensemble des établissements publics de santé afin de connaître leur situation financière. Les résultats transmis par les établissements ont permis de cerner la situation afin de l'évoquer lors de la réunion du mois d'avril, durant laquelle l'ARS est également venue présenter le benchmark 2016.

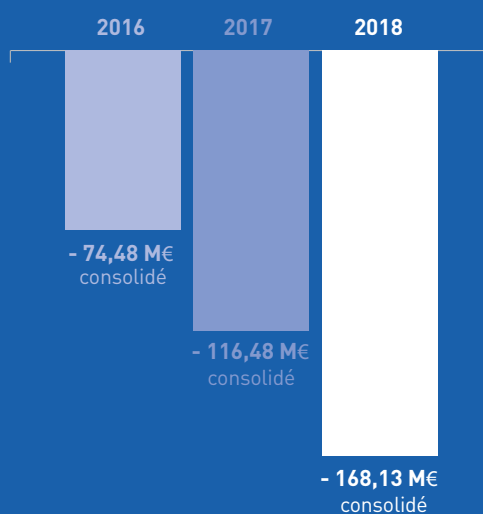
Lors de la seconde réunion en décembre, **la restitution de l'enquête annuelle sur la situation financière des établissements** a été présentée au groupe.

RAPPEL

La FHF Nord Pas-de-Calais a mis en place, **depuis avril 2010, un observatoire d'analyse** permettant la mise à disposition aux adhérents qui ont accepté de transmettre leur code d'accès, des tableaux d'analyse mensuels sur l'évolution des données d'activité en volume, valeur, des suppléments, des produits sur listes, afin de fournir d'une part, un outil de pilotage aux établissements et de constituer d'autre part, un observatoire dynamique pour les travaux du groupe DIM/DAF. Cet observatoire est désormais proposé à tous les adhérents FHF Hauts-de-France. **À ce jour, 30 établissements y participent.**

LE DÉFICIT DES ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS DE SANTÉ DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE POUR 2018
S'ÉLEVAIT AU RIA2 À

168,13 M d'€



Chiffres publiés au 30 septembre 2018, non définitifs

FONDS D'INTERVENTION RÉGIONAL : FIR

Le Fonds d'Intervention Régional constitue un important levier au service de la stratégie nationale et régionale de santé. Il finance des actions et des expérimentations validées par les ARS en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire.

En février 2018, la FHF Hauts-de-France a ainsi pris contact avec l'ARS, afin d'exprimer son souhait de transparence et de visibilité quant à la mise en œuvre et à la répartition de ces crédits FIR.

La FHF Hauts-de-France demandait ainsi que soient transmis par l'ARS :

- le bilan de la nouvelle région du FIR 2016 et 2017, avec la ventilation des dépenses par mission, ainsi que ceux des années antérieures,
- le détail et les modalités de répartition par établissement et par actions pour 2016 et 2017,
- l'EPRD du FIR 2018

En novembre, l'ARS a convié la FHF Hauts-de-France à une réunion permettant de faire un point d'information sur la consommation du FIR en 2018. Ces informations ont ensuite été transmises aux établissements lors de la réunion DIM-DAF de décembre 2018.

SDIS



Au second semestre 2017, l'ensemble des établissements publics du Département du Nord disposant d'un SMUR ont reçu un courrier du SDIS Nord les informant de **la facturation des transports VSAV médicalisés des SDIS qui interviennent en « soutien logistique » des SMUR** (ou qu'ils qualifient de « carences de SMUR »), au tarif de 346 € l'intervention.

Cette demande du SDIS Nord résulte d'une position concertée des 5 SDIS dépendant des Conseils départementaux de la région Hauts-de-France, le **SDIS de l'Oise** ayant été le premier service départemental à solliciter cette somme.

Les établissements de santé seraient ainsi l'objet d'un report de charges du fonctionnement des SDIS, alors que la situation financière reste délicate pour de nombreux hôpitaux.

La FHF Hauts-de-France a interpellé de nombreux interlocuteurs sur cette question : l'ARS Hauts-de-France tout d'abord, le Président du SDIS du Nord, mais également la FHF nationale et Madame Brigitte BOURGUIGNON, Présidente de la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale.

Elle a **également donné pour consigne aux établissements de ne pas donner suite à ce type de facturations**, cette question intéressant un champ interministériel et devant être réglée au plan national.

De plus, la demande des SDIS reste un acte unilatéral, qui n'a donné lieu à aucun conventionnement, et il existe un réel manque de base légale et réglementaire sur les conditions de participation du SDIS au transport des victimes dont les SMUR assurent la médicalisation et donc sur la qualification du secours.

La FHF Hauts-de-France a donc proposé un accompagnement juridique à l'ensemble des établissements publics de santé afin de contester la délibération des SDIS, dont le fondement juridique paraît largement contestable.

21 établissements ont ainsi été accompagnés en 2018 par la FHF Hauts-de-France avec un cabinet d'avocats spécialisés, pour une procédure en cours avec les 5 SDIS de la Région Hauts-de-France : Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais et Somme. Il s'agit des CH d'Abbeville, CH d'Albert, CH de Beauvais, CH de Chauny, CH de Compiègne-Noyon, CH de Corbie, CH de Douai, CH de Doullens, CH de Dunkerque, CH de Fourmies, CH de Gisors (Normandie), CH d'Hirson, CH de Laon, CHU de Lille, CHI de Montdidier-Roye, CH de Péronne, CH de la Région de Saint-Omer, CH de Roubaix, CH de Saint-Quentin, CH de Tourcoing, CH de Valenciennes.

Fin 2018, l'ensemble de ces procédures est toujours en cours.

RAPPEL DU CONTEXTE

La direction générale de l'offre de soins (DGOS) applique depuis 2016 un modèle de financement pour répartir entre les régions les crédits de la MIG SMUR. Ce modèle national est fondé sur la reproduction des effectifs moyens observés en fonction de l'activité par région. La dotation équivalente est ensuite calculée à partir de montants forfaitaires par poste (coûts des ETP de médecin, coûts des ETP d'IDE, coûts des ETP d'ambulancier, charges directes et charges indirectes).

Les montants par établissement issus du modèle de la DGOS ne sont donnés par l'ARS qu'à titre indicatif. L'ARS peut ensuite décider, dans la limite de l'enveloppe régionale FIR SMUR, d'appliquer ou non le modèle en fonction de caractéristiques régionales.

L'APPLICATION STRICTE DE CE MODÈLE À LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE FAIT APPARAÎTRE D'IMPORTANTES DISPARITÉS DANS LE NIVEAU DE FINANCEMENT DE LA MIG SMUR : MÊME SI LA RÉGION EST GLOBALEMENT « SOUS-DOTÉE » COMPARÉE AUX AUTRES RÉGIONS, BEAUCOUP D'ÉTABLISSEMENTS DE LA RÉGION SONT « SUR-DOTÉS » AU REGARD DU MODÈLE NATIONAL, TANDIS QUE D'AUTRES SONT « SOUS-DOTÉS ».

En 2017, l'ARS avait abondé les dotations SMUR des établissements qui étaient identifiés comme « sous-dotés » par le modèle national, par l'octroi de mesures nouvelles sans reprendre de crédits aux établissements « sur-dotés ».

Lors de la première phase de la campagne budgétaire 2018, l'ARS a enclenché un processus de redéploiement des dotations, en ponctionnant une quote-part de crédits aux établissements apparaissant comme « sur-dotés » au regard du modèle national cible.

A la demande de l'ARS, la FHF Hauts-de-France a alors constitué une délégation d'une dizaine de membres pour travailler sur cette question, en veillant à respecter la représentativité territoriale ainsi que l'équilibre entre les établissements « sur- » et « sous-dotés » par rapport au modèle de la DGOS.

En juillet, une première réunion s'est ainsi tenue à l'ARS, où cette dernière a présenté les orientations

prévues pour déléguer le reliquat de crédits en 2018 (3 propositions de modèles), ainsi que la trajectoire de redéploiement de crédits jusqu'en 2020.

La FHF Hauts-de-France y a émis des propositions supplémentaires, avec la demande d'application d'un modèle transitoire incluant **une réactualisation des données d'activité des établissements (datant de 2013)**, couplée au lancement d'un travail d'analyse sur les territoires et /ou au sein des GHT de chaque SMUR à faible activité, concernant des nouveaux modes de fonctionnement et formes d'organisation ou de mutualisation ainsi que de partage des ressources et du temps médical.

AUCUNE FERMETURE DE SMUR À FAIBLE ACTIVITÉ (< À 1000 SORTIES / AN) N'EST ENVISAGEABLE POUR LA FHF HAUTS-DE-FRANCE : C'EST UNE QUESTION DE SÉCURITÉ SANITAIRE.

Une seconde réunion s'est ensuite tenue en septembre au sein de la délégation FHF, réunissant les établissements concernés afin de définir une position commune.

Cette position a ensuite été transmise à l'ARS : la FHF Hauts-de-France demandait l'application du modèle national de la DGOS, **en tenant compte des actualisations évoquées précédemment, ainsi que l'analyse du besoin de financement devant permettre l'octroi d'un socle de financement compensatoire aux SMUR à faible activité.**

Compte-tenu du service rendu à la population, elle demandait également **un effort de solidarité collectif**, ponctionné sur l'ensemble des établissements (publics et privés), ainsi qu'une nécessaire redéfinition du périmètre, les SMUR néo-nataux ou pédiatriques n'ayant semblé-il pas être intégrés au modèle.

Au terme de plusieurs échanges, l'ARS a décidé d'appliquer **strictement** le modèle national dès 2018 aux établissements de la région, et de manière progressive sur 3 ans afin d'arriver en 2020 aux objectifs cibles de la DGOS.

La FHF Hauts-de-France a de nouveau alerté l'ARS sur la demande d'actualisation des données qui ont servi de référence au calcul du modèle de la DGOS, ainsi que sur le financement des SMUR à faible activité qui restait incertain. Elle a également demandé la prise en compte de l'exception géographique, et rappelé qu'il est primordial d'inciter les territoires concernés à travailler ensemble la pérennité de ces services, en étant accompagné par l'ARS.

LES CONTRÔLES T2A

RAPPEL

Il y a quelques années le transfert de l'addictologie du SSR vers le MCO s'est fait à la demande de l'ARS.

Certains des contrôles T2A se traduisent par un refus de l'ensemble des facturations Addictologie, notamment sur l'Hôpital de Jour, car selon les Contrôleurs, cette activité relève du SSR.

CONTRÔLES T2A SUR L'ADDICTOLOGIE

La FHF Nord Pas-de-Calais a sollicité un cabinet d'avocats afin d'apporter une aide juridique à ses établissements adhérents. Les positions arrêtées par l'Assurance Maladie et leurs conséquences ont en effet un caractère très préoccupant, notamment dans la région, où la mortalité par tabagisme et alcoolisme, hommes et femmes confondus, est très largement supérieure à la moyenne nationale.

MARCHÉ « MAPA »

Depuis 2011, la FHF Nord Pas-de-Calais a conclu un marché avec un cabinet d'avocats, qui a pour mission un accompagnement juridique dans le cadre des contrôles T2A. Elle a attribué un marché à procédure adaptée « **Mission d'assistance, de conseil et de représentation en justice dans le cadre des contrôles externes de la tarification à l'activité** » (MAPA).

Ce marché a été renouvelé en 2015, et proposé à l'époque à l'ensemble des établissements publics de santé de l'ex région Nord Pas-de-Calais qui pourraient être touchés par des contrôles dans les 3 ou 4 ans à venir.

Rappel : la FHF, malgré son statut de personne morale de droit privé non soumise au code des marchés publics (en tant qu'association), doit appliquer, dans le cadre de la passation du/des marché(s) envisagé(s) pour le compte des établissements, l'ensemble des règles prévues par le code des marchés publics.

En septembre 2015, le choix du cabinet d'avocats et l'attribution du marché ont été établis et **23 établissements ont signé la convention de mandat avec la FHF Nord Pas-de-Calais.**

La question du renouvellement du marché en 2019 se pose, compte-tenu du transfert de cette compétence vers les GHT.



COREDIM

Une **Journée FHF - COREDIM** (Collège Régional des Départements de l'Information Médicale) s'est tenue **le 11 octobre 2018** au CHU de Lille. Cette journée a été l'occasion de faire un point avec le cabinet d'avocats sur les contrôles externes, en présentant l'état des saisines et des sanctions.



PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

En vue de la mise en place du prélèvement à la source en 2019, la FHF Hauts-de-France a organisé deux rencontres, afin d'accompagner les établissements dans leur préparation à ce changement avant les tests effectués en septembre et la généralisation en janvier. La DRFIP est ainsi intervenue à deux reprises avant l'été, auprès du groupe des DRH des établissements publics de Santé tout d'abord, puis auprès des directeurs d'établissements médico-sociaux, afin de les informer sur le rôle des collecteurs dans le cadre du dispositif PASRAU et sur leur rôle auprès de leurs agents.

“ SOCIAL
ET MÉDICO-SOCIAL ”

FOCUS SUR L'ACTUALITÉ 2018

APRÈS UNE ANNÉE 2017 CONSACRÉE À LA MISE EN APPLICATION DE LA LOI AGE SANTÉ VIEILLISSEMENT, 2018 S'EST RÉVÉLÉE ÊTRE UNE ANNÉE DE CONCERTATION SUR LES IMPACTS DE CERTAINS POINTS DE LA RÉFORME DU SECTEUR DU GRAND ÂGE, ET PLUS PARTICULIÈREMENT DES EHPAD.



Cette concertation est le **résultat des alertes répétées des fédérations**, particulièrement celles de la FHF et de la FHF Hauts-de-France, et d'une mobilisation syndicale exceptionnelle au 1^{er} trimestre 2018.

Ainsi, hors du cadre désormais traditionnel des rencontres régulières des fédérations avec les autorités de tarification, une délégation de la **FHF Hauts-de-France a rencontré la Direction de l'Offre Médico-sociale le 9 janvier 2018**, à la demande de cette dernière qui souhaitait des explications concernant le « bouillonnement » national et régional de la FHF, et sur la réalité des difficultés rencontrées par les établissements publics.

La délégation a ainsi pu revenir sur **la mise en place d'un étai financier progressif sur les budgets soins, dépendance et hébergement des EHPAD, ayant pour conséquence la dégradation des conditions de travail et du présentisme.**

A cela s'étaient ajoutés :

- la fin des contrats aidés ;
- les réformes sur les convergences, réduisant les perspectives, et véhiculant le message que les établissements en convergence négative sont trop dotés, alors que les moyens manquent pour tous ;
- le déverrouillage du plafond soins, alors que ce qui sera donné est ce qui était dû, et ne sera totalement reversé qu'au bout de 7 ans ;
- les exigences grandissantes des familles, exprimées au-delà des problèmes d'infrastructure, mais aussi désormais sur l'organisation ;
- la réforme sur la dépendance sortie durant l'été.
- la mise en place de l'EPRD, dont les objectifs poursuivis ne corroborent pas avec les taux d'occupation déjà bons des EHPAD publics hospitaliers ;
- des CPOM qui ne peuvent correspondre aux attentes des établissements au regard de leur contenu trop restreint, et de l'absence de perspective financière.

A l'issue de ce mouvement global, **les représentants de la FHF Hauts-de-France ont pu s'exprimer auprès de Pierre Ricordeau**, nommé médiateur sur la réforme de la tarification des EHPAD, le 16 mars 2018, demandant notamment la mise en place d'un **clapet anti retour sur la dépendance et la nécessité de travailler sur l'amélioration des conditions de travail en EHPAD.**

“ Les usagers font appel aux structures du service public pour la confiance qu'ils lui portent, ses valeurs, le juste prix proposé et son personnel, qui est formé, qualifié et bienveillant. Lorsque le ministère évoque la Qualité de Vie au Travail, c'est insuffisant : le personnel n'est pas assez nombreux dans les EHPAD et les moyens doivent être abondés. ”

Fabienne HEULIN-ROBERT,
Directrice de l'EPMSA

Le rapport Ricordeau a abouti sur **la neutralisation de la convergence négative dépendance à travers un abondement de crédits ARS**, mesure d'urgence, avant la mise en place d'une **concertation nationale sur le Grand âge et l'autonomie réalisée au second semestre 2018**. Cette dernière a rassemblé parties prenantes et usagers :

- ➔ une **consultation citoyenne** du 1^{er} octobre au 1^{er} décembre 2018 ;
- ➔ **5 forums régionaux**, visités par la Ministre de la Santé Agnès Buzyn et Dominique Libault, en charge de la rédaction d'un rapport issu de la Concertation Grand Âge Autonomie, dont la région Hauts-de-France le 17 décembre, et à laquelle les représentants de la FHF Hauts-de-France ont participé ;
- ➔ **10 ateliers nationaux**, auxquels la FHF Hauts-de-France a pu contribuer notamment sur les problématiques d'**attractivité des métiers** (enquête réalisée en novembre 2018 auprès des EHPAD), et sur **l'impact des politiques départementales sur les tarifs hébergement.**

Cette vaste consultation se poursuivra en 2019 et devrait aboutir sur une loi réformant l'ensemble du secteur personnes âgées.

INSTANCES RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

La FHF Hauts-de-France s'est particulièrement attachée à suivre la **mise en place des CPOM, 2018 ayant été une année de négociation de cette nouvelle génération de contrat pour beaucoup d'établissements publics.**

La FHF Hauts-de-France a ainsi notamment obtenu que soient privilégiés, dans la programmation des CPOM, les établissements les plus en difficultés, notamment ceux ayant une ancienne coupe PATHOS. Elle a alerté, à plusieurs reprises, les autorités de tarification sur la **frustration générée par l'absence de perspective** des CPOM.

Enfin, au regard des politiques départementales diverses sur l'aide sociale à l'hébergement, la FHF Hauts-de-France a souhaité être **accompagnée par un Cabinet d'avocat pour analyser les impacts de ces orientations tant politiques que pratiques, notamment au regard de la mission de service public assurée par les établissements publics hospitaliers.** Des outils synthétiques et pratiques ont pu ainsi être remis aux adhérents.



LES RENCONTRES AVEC LES INSTANCES RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES :

INSTANCES RÉGIONALES

09 janvier 2018 : Rendez-vous FHF Hauts-de-France/DOMS ARS

16 mars 2018 : Rencontre avec Pierre Ricordeau

26 janvier 2018 et 18 juillet 2018 : Réunions des fédérations

17 décembre 2018 : Forum régional Concertation Grand Âge Autonomie

INSTANCES DÉPARTEMENTALES

Conseil départemental de l'Aisne

12 décembre 2018 : Réunion des fédérations

Conseil départemental du Nord

11 juillet, 20 septembre et 12 décembre 2018 : Rendez-vous FHF Hauts-de-France / Conseil départemental du Nord

Conseil départemental du Pas-de-Calais
6 décembre 2018 : Réunion des fédérations

Conseil départemental de l'Oise
23 novembre 2018 : Réunion des fédérations

Conseil départemental de la Somme
31 janvier et 22 novembre 2018 : Réunions des fédérations

ÉVÈNEMENTS 2018 DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL



SÉMINAIRE MÉDICO-SOCIAL : MÉDIAS, COACHING, COMMENT BIEN COMMUNIQUER ?



14 juin 2018

Le 14 juin, au Musée des Beaux-Arts d'Arras, s'est tenue la 1^{ère} édition du séminaire médico-social organisé par la FHF Hauts-de-France, sur le thème « **Médias, coaching, comment bien communiquer ?** ».

Cette thématique, parfois difficile à aborder, a su générer de nombreuses interventions et débats, permettant à chacun de s'enrichir de nouvelles connaissances sur le sujet. Les participants ont ainsi pu être informés sur des éléments juridiques de communication grâce à l'intervention de la SHAM, mais également obtenir des clés pour mieux communiquer avec les médias grâce à l'intervention de Philippe LECAPLAIN, journaliste à RFI. La journée s'est finalement conclue sur une présentation du coaching, un outil de management de la performance individuel et d'équipe par Marielle RENGOT, coach et formatrice à Synergie Management.



COMAJEPH



6 décembre 2018

En partenariat avec la FHF Hauts-de-France, la COMAJEPH Hauts-de-France (Commission des mandataires judiciaires à la protection des majeurs protégés des établissements publics hospitaliers) a organisé, pour ses 10 ans, un colloque sur le thème « **L'argent et la protection juridique : un sujet tabou ?** ». Cet événement, qui a eu lieu au CHU de Lille le jeudi 6 décembre, a rassemblé **plus de 300 participants**. Plusieurs présentations diversifiées ont ainsi rythmé la journée : approche de l'argent et autonomie, présentation du budget, gestion de l'argent de vie en EHPAD, l'argent et la famille, gestion des biens pour les majeurs protégés en établissements publics, spoliation et abus de faiblesse...



DEMI-JOURNÉES MÉDICO-SOCIALES

Ces demi-journées de rencontres entre établissements adhérents sont organisées par la FHF Hauts-de-France deux fois par an, afin de communiquer avec eux sur des sujets d'actualité spécifiques, ou également parfois des thématiques plus larges.



04 octobre 2018

La seconde édition annuelle de la demi-journée Médico-sociale, qui s'est également déroulée à l'IFSI du CH d'Arras, a été marquée par la volonté de revenir aux fondamentaux du métier de directeur : porter des projets pour améliorer la qualité de vie des résidents. La thématique choisie était celle de « **L'EHPAD de demain** ».

Les établissements de la région ont pu présenter leurs projets, de mutualisation ou de diversification de l'offre de services aux 45 participants à cette matinée.

Claudine GRAVER a ainsi présenté le GCSMS Grand Lille : parti de liens noués à travers les tours de garde des directeurs, puis de l'idée de mutualiser un ingénieur informaticien, il est aujourd'hui constitué de 20 EHPAD et travaille de concert sur différentes thématiques (informatique, qualité, restauration, achats, formation...). Les représentants des deux autres GCSMS de la région Hauts-de-France, GCSMS du Hainaut et GCSMS des Résidences du Centre Somme, sont venus enrichir le débat.

Barbara CHIARELLO nous a ensuite présenté l'accueil, l'accompagnement et la prise en soins des personnes en situation de handicap avancées en âge, au sein d'un EHPAD rattaché du CH de Saint Amand-les-eaux. Cette expérience a été rendue possible grâce au partenariat conclu en 2016 avec l'APEI du Valenciennois, permettant à l'EHPAD de se « désanitariser », et à l'APEI de se « sanitiser ». Au programme, une vraie dynamique pour l'ensemble des résidents : Olympiades, tango thérapie, cures thermales, théâtre, casino... Et une reconnaissance pour



16 mars 2018

En mars, la FHF Hauts-de-France a réuni ses adhérents à l'IFSI du Centre Hospitalier d'Arras. 65 personnes ont participé à cette matinée, en présence de la FHF nationale qui est revenue sur les actualités du secteur : fusion de l'ANESM et de la HAS, plan de sécurisation des établissements, mise en place du RGPD, ou encore réforme de la tarification. Cette rencontre a également été l'occasion d'avoir un éclairage juridique du Cabinet Vatier sur l'aide sociale, ainsi qu'une information sur l'ERRD/EPCP par l'intervention du groupe de travail FHF Hauts-de-France sur la tarification. Enfin, chacun a pu échanger sur ses attentes et ressentis vis-à-vis des CPOM en cours de négociation.



l'établissement du travail accompli par l'attribution du label S3A. Enfin, nos voisins belges sont également venus nous partager leur vision de l'accompagnement des personnes âgées, et plus particulièrement des personnes présentant une maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée. Un projet concrétisé en mars 2017 par l'ouverture de la Maison Vésale, établissement public en plein cœur de Bruxelles, où l'« habitant » est au cœur de son projet de vie : la structure (maison) et le personnel s'adaptent au quotidien au « comme chez-soi » et à la diversité des résidents.



JOURNÉE THÉMATIQUE HANDICAP DU 19 JUIN 2018

Pour cette rencontre annuelle sur la thématique du Handicap, qui s'est déroulée le 19 juin 2018 à l'EPSOMS 80 à Amiens en présence d'une vingtaine de participants, les thématiques abordées ont été diverses :

- Présentation du dispositif Handipacte Hauts-de-France,
- Intervention de Christian HUART, Directeur du GIP Santé Numérique, sur la question de la e-santé dans la région
- Bilan à un an de la mise en place des PCPE (Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées)
- Mise en place de l'EPRD dans le secteur PH
- Présentation des actualités du secteur par Annie LELIEVRE, Responsable du Pôle autonomie de la FHF nationale.
- Préparation de la réforme à venir sur la tarification, nommée SERAFIN
- Découverte du dispositif PCPE (Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées)

GROUPES DE TRAVAIL

GRUPE FHF TARIFICATION DES EHPAD

Animé par Emmanuel SYS, Directeur du Centre Hospitalier de Wasquehal, et **constitué d'une vingtaine de directeurs d'EHPAD et directeurs adjoints**, le Groupe FHF Tarification s'est réuni à 5 reprises en 2018.

Ce groupe a pour objectifs :

- **assurer une veille règlementaire et apporter des éléments de lecture ;**
- **avoir une meilleure connaissance de la situation financière des établissements publics ;**

Ainsi, en 2018, les réflexions ont, entre autres, conduit à :

- réaliser une enquête de situation financière des EHPAD, à vocation annuelle (voir ci-dessous) ;
- alerter l'ARS sur les EHPAD en difficulté ;
- travailler sur une offre de formation sur le codage en EHPAD ;
- rencontrer la DRFIP pour aborder les contraintes de chacun, les réformes budgétaires et territoriales en cours, et les difficultés spécifiques des EHPAD autonomes ;
- lancer un travail spécifique sur les EHPAD en dotation globale ;
- continuer d'informer les adhérents sur les procédures budgétaires.

ENQUÊTE SITUATION FINANCIÈRE DES EHPAD 2017

RÉSULTATS 2017

	SECTION SOINS	SECTION DÉPENDANCE	SECTION HÉBERGEMENT	TOTAL SECTIONS
TOTAUX	2 338 097€	-1 088 766€	745 964€	1 995 295€
MOYENNE	45 845€	-20 938€	14 627€	37 647€
MÉDIANE	8 131€	-2 960€	4 284€	15 495€
ÉCART-TYPE	167 456€	71 815€	138 898€	222 215€

- La section dépendance est la section la plus en difficulté, avec peu de marge de manœuvre (moyenne résultat section dépendance : - 20 000 €). La situation semble globalement partagée par tous (écart-type : 71 815 €).
- Avec une médiane autour de 15 000 € concernant le résultat toutes sections confondues, la situation financière des EHPAD est précaire.
- L'enquête montre également des situations très différentes, l'écart-type toutes sections confondues étant très important.



69
RÉPONDANTS

%
répondants
31%

% en déficit
toutes sections
30%

% en déficit
section soins
41%

% en déficit
dépendance
57%

% en déficit
hébergement
43%

SYSTÈME D'INFORMATIONS

À l'occasion de la décision de mise en place de **PREDICE** en 2017 (voir p 45), **plateforme intégrée régionale de collaboration, de services et d'interopérabilité des systèmes d'information en santé**, portée par les établissements publics de santé, un collectif médico-social composé de 7 fédérations, dont la FHF Hauts-de-France, s'est constitué.

L'objectif de ce groupe est de **permettre au secteur médico-social**, secteurs personnes âgées et handicapées, de **développer ses systèmes d'information**

de manière à pouvoir participer, lui aussi et pleinement, à la plateforme PREDICE. Des échanges spécifiques ont ainsi eu lieu tout au long de l'année avec l'ARS, l'ANAP, et le GIP e-santé Numérique dans cet objectif.

Un évènement a également été organisé à destination des responsables de structure et des systèmes d'information le 9 octobre.

“ RESSOURCES
HUMAINES ”



DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

RÉFORME DU 3^{ÈME} CYCLE DES ÉTUDES DE MÉDECINE

Rappel

La FHF Hauts-de-France est représentée dans trois commissions : la commission d'évaluation des besoins, la commission de subdivision et d'agrément et la commission de subdivision et de répartition des postes.

A la faveur de la réforme du 3^{ème} cycle des études de médecine, la présence de représentants de la FHF aux différentes commissions de subdivision des internes est entrée dans une phase opérationnelle. En 2017, les nouveaux représentants FHF avaient ainsi participé aux commissions d'adéquation et d'évaluation des besoins lors de la répartition de septembre.

En janvier 2018, la FHF Hauts-de-France a pris contact avec le Doyen de la Faculté de Médecine de Lille, les constats suivants ayant été partagés entre les représentants :

- il existe une inadéquation significative dans plusieurs disciplines entre le nombre de terrains de stages ouverts et le nombre d'internes à affecter chaque semestre (surabondance dans certaines disciplines et pénurie dans d'autres),
- on remarque une concentration métropolitaine des affectations sur certaines zones géographiques, considérées comme plus attractives, au détriment des autres.
- dans certaines spécialités, il existe une variation importante dans l'affectation des internes d'un semestre à l'autre. De plus, les approches prévisionnelles semblent inconciliables entre besoins de formations des futurs médecins et besoins des établissements de santé en médecine générale et spécialisée pour leur Gestion Prévisionnelle Médicale des compétences (GPMC), alors même que des conventions d'association ont été signées, incluant cette mission, entre le CHU, la Faculté de médecine et les GHT.

Lors d'un retour sur la Commission de subdivision, il a été constaté que la parole de la FHF Hauts-de-France semble peu entendue sur cette question, alors même que plusieurs disciplines sont en tension.

En février, le Docteur Ziad KHODR, Caroline HENNION et Marie-Christine PAUL ont participé à une réunion à l'ARS sur la thématique, puis la FHF Hauts-de-France a réuni l'ensemble des représentants aux Commissions en juillet, afin de discuter de la question de la répartition territoriale des stages proposés aux internes.

Aucune réponse n'ayant été apportée lors des contacts de janvier, il a alors été décidé de re-solliciter l'ARS ainsi que le Doyen de la Faculté de Lille, et également, en parallèle, les représentants de la subdivision d'Amiens, afin d'entamer ensemble un travail pour définir une répartition des stages et des étudiants permettant de garantir la qualité pédagogique de la formation, d'assurer la continuité des soins, et d'intégrer une stratégie de formation territoriale.

Une rencontre FHF Hauts-de-France s'est ainsi tenue à la fin de l'été à la Faculté de Médecine de Lille, avec le Doyen et le Professeur LEROUGE. La nouvelle maquette des stages diminuant le temps de présence à l'hôpital, il s'agissait également de comprendre les nouvelles difficultés auxquelles les établissements risquent d'être confrontés avec la mise en place de la réforme.

Ce travail toujours en cours se poursuivra en 2019.

MISE EN PLACE D'UN RÉFÉRENT HANDICAP MUTUALISÉ

Suite à un appel à candidatures lancé par la FHF nationale, la FHF Hauts-de-France, le FIPHFP et l'EHPAD de Méteren-Vieux Berquin ont signé une convention de partenariat d'une durée de 3 ans, pour la mise en place d'un Référent Handicap Mutualisé régional, mis à disposition des établissements adhérents à la FHF.

Ce projet, financé par le FIPHFP, a pour objectif d'accompagner les établissements, prioritairement de moins de 500 agents, sur la gestion du handicap au travail.

Il s'articule auprès des axes suivants :

- Actions intégrées à la politique territoriale du FIPHFP : appui auprès des établissements à la construction et au suivi d'une politique handicap ; aider les établissements à mobiliser la plateforme des interventions et aides du FIPHFP ; appui dans la déclaration annuelle ; créer des outils et procédures permettant de capitaliser les bonnes pratiques ; développer et animer un réseau associant : employeurs hospitaliers, Handi-Pacte, organismes de placement spécialisé, COMETE, DTH du FIPHFP, ...
- Des actions en complémentarité avec l'ANFH Nord-Pas de Calais et Picardie, sur la formation
- Des actions au quotidien au service de la politique handicap territoriale



Alice JUMEAUX a ainsi été recrutée en septembre au poste de Référente Handicap Mutualisée. Elle se tient à la disposition des établissements adhérents de la FHF Hauts-de-France au **07 66 80 13 61**, ou à l'adresse **rh.m.fiphfp.fhf@gmail.com**

SERVICE CIVIQUE



Ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans, le Service Civique a pour objectifs de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale, de conforter l'apprentissage de la citoyenneté et de permettre de mûrir un projet de vie, en proposant des missions de volontariat indemnisées.

Il est désormais universel : tout jeune qui le souhaite doit pouvoir s'engager en mission de Service Civique. Le rôle de l'organisme d'accueil est d'accompagner le jeune dans ce parcours de citoyenneté.

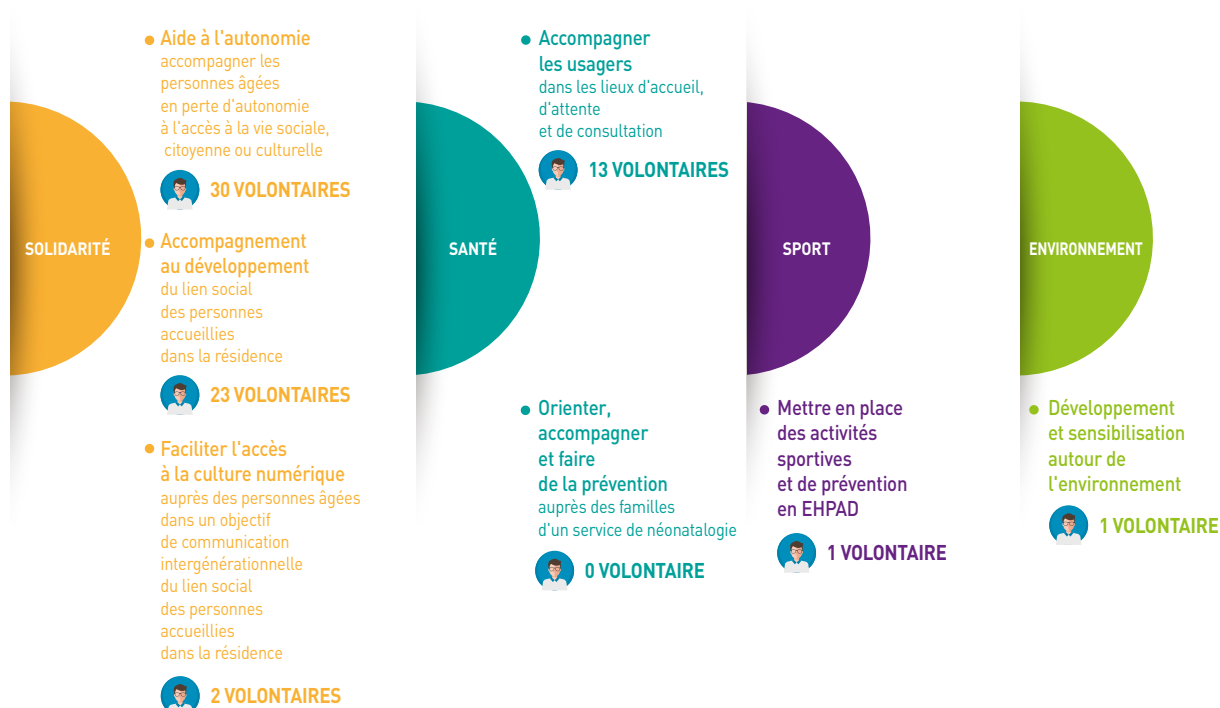
En tant qu'établissement de santé, ou établissement social et médico-social, toute structure adhérente à la FHF peut accueillir des jeunes volontaires en Service civique. Afin de faciliter les procédures administratives pour les établissements, la FHF Hauts-de-France a en effet obtenu en avril 2017 un agrément collectif Service Civique.

Cet agrément permet ainsi à 30 de nos adhérents d'accueillir des jeunes volontaires en Service Civique, pour l'une des missions d'intérêt général définies par la Fédération.

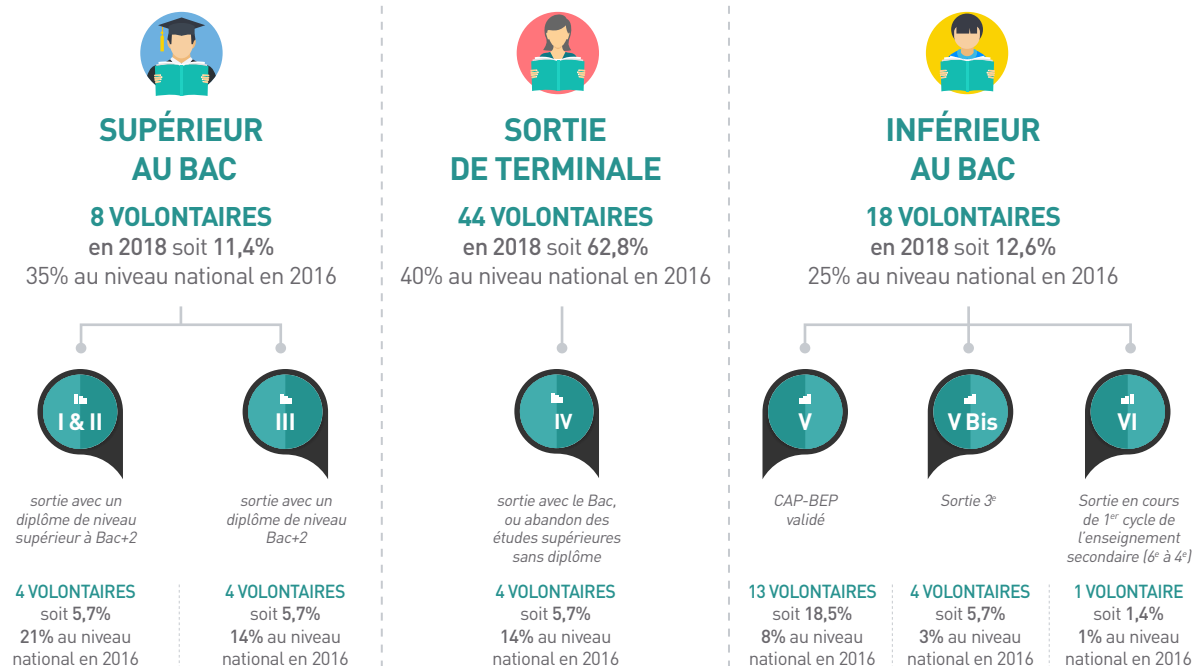
La FHF Hauts-de-France prend en charge pour les établissements :

- d'effectuer la gestion administrative de l'agrément (demande d'avenant, suivi de l'enveloppe, rapport d'activité, réponse aux questions des adhérents)
- de gérer les habilitations
- de s'assurer de la publication des offres sur le site officiel du Service Civique
- de s'assurer de la formation des tuteurs et des volontaires (suivi des attestations de formation), et de la réalisation des bilans annuels
- de faire le lien avec l'ASP et la DRJSCS en cas de difficulté
- d'informer régulièrement les établissements

RÉPARTITION DES VOLONTAIRES ACCUEILLIS PAR MISSION



RÉPARTITION DES VOLONTAIRES ACCUEILLIS PAR PROFIL



ENQUÊTE MÉTIERS EN EHPAD

Alertée par ses adhérents, la FHF Hauts-de-France a lancé fin 2018 une enquête sur les difficultés de recrutement en EHPAD, qui touchent tous les professionnels et en particulier :

- les aides-soignants
- les infirmiers
- les médecins coordonnateurs

25% des adhérents ont répondu à l'enquête. La majeure difficulté repose sur le personnel aide-soignant : il manquerait ainsi près de 150 ETP d'Aide-Soignant dans les EHPAD publics hospitaliers de la région.

Cette enquête a notamment permis d'alimenter la Concertation Grand Age et Autonomie, et des actions spécifiques sur ce sujet seront menées en 2019.

“ SYSTEMES
D'INFORMATION ”

INTEROPÉRABILITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION EN SANTÉ : PROJET DE PLATEFORME PREDICE



Suite à la décision en 2017 de la mise en place de PREDICE (ex-PRÉDISS), une **plateforme intégrée régionale de collaboration, de services et d'interopérabilité des systèmes d'information en santé**, portée par les établissements publics de santé, la FHF Hauts-de-France a soutenu le projet et s'est impliquée dans son accompagnement tout au long de l'année 2018.

PREDICE est en effet un **portail régional unique et sécurisé** qui va permettre **l'amélioration en parcours des prises en charge**, en accédant à des **informations interchangeables entre divers professionnels et acteurs de santé**, autour du patient et du médecin traitant.

Concrètement, **cette plateforme va permettre aux professionnels des services de partage, d'échange et de coordination accessibles et puissants** : un accès contextualisé et immédiat à la ligne de vie de chaque patient, incluant dates et comptes-rendus de consultation,

synthèses médicales, prescriptions, images... ainsi qu'un service de messagerie et une solution de télémédecine, le tout entièrement sécurisé et interopérable. Pour le patient, c'est également un portail lui permettant d'accéder à ses rendez-vous, comptes-rendus et différents résultats, mais aussi de correspondre avec son médecin traitant.

Le 6 mars, la FHF Hauts-de-France a ainsi organisé une première réunion sur les Systèmes d'informations, animée par Sylvie DELPLANQUE, Directrice des Systèmes d'Information du Centre Hospitalier de Calais et Référente SI pour la FHF. Cette réunion a été l'occasion d'évoquer le Schéma directeur régional des SI de santé, le travail du CORSSIS (Comité Régional Stratégique des Systèmes d'Information de Santé), mais aussi du GCS Ameitic* et du GIP Sant& Numérique**.

En mars également, Sylvie DELPLANQUE a ensuite présenté le projet à l'ARS en présence du Conseil régional Hauts-de-France, puis en Conseil d'administration FHF HDF.

La FHF Hauts-de-France a alors informé de sa détermination face à cet enjeu majeur, tant pour les parcours de soins des patients qu'en termes économiques, et a rappelé l'importance du sujet quant au développement des systèmes d'information en santé et à la conduite d'une stratégie e-santé au sein de la région.

Elle a ainsi envoyé en avril un courrier au Président du Conseil régional et à la Directrice Générale de l'ARS

Hauts-de-France pour affirmer son soutien à ce projet, ainsi qu'à l'ensemble des établissements publics de santé.

Cette plateforme se voulant une solution technique fonctionnelle et rapidement opérationnelle, la FHF Hauts-de-France a en effet souhaité inciter ses établissements adhérents à s'y engager fortement, notamment au sein de leurs GHT. Elle a également demandé aux établissements supports de disposer de leurs lettres d'intention d'engagement dans ce dispositif, afin d'établir le plus précisément possible le montant de l'opération et donc son coût total (investissements et maintenance) pour chacun des GHT.

Le Conseil régional Hauts-de-France soutient également ce projet, comme il l'a confirmé en réponse au mois de mai.

PREDICE est portée par le GCS Ameitic accompagné par le GIP Sant& Numérique Hauts-de-France**, chargé notamment de participer en appui de l'ARS à l'élaboration de la stratégie régionale en e-santé, d'en fédérer les acteurs, et de conduire certains de ces projets.*

RGPD

Le 14 mai 2018, la FHF Hauts-de-France a organisé une rencontre sur la thématique du « RGPD », afin d'alerter les établissements sur l'importance et l'intérêt à porter à cette réforme sur la protection des données à caractère personnel.

Cette rencontre a été animée par **Sylvie DELPLANQUE**, Directrice des Systèmes d'Informations du Centre Hospitalier de Calais et Référente SI FHF, Alexis GRZES, DSI du CHU de Lille et le Docteur François DUFOSSEZ, DIM du GHT Artois et Président du COREDIM Hauts-de-France.

* Ce Groupement a pour objet de faciliter, de développer et d'améliorer l'activité de ses membres en organisant la mutualisation des achats dans le domaine des NTIC des acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social de l'ex Région Nord-Pas de Calais. ** Sant& Numérique Hauts-de-France est le Groupement d'Intérêt Public unique, constitué par transformation du groupement de coopération sanitaire NPDC « MATISS » et du groupement de coopération sanitaire « GCS e-Santé Picardie ». Il a notamment pour missions de jouer un rôle d'animation et de fédération des acteurs de la région autour de la stratégie e-santé définie par l'ARS

“ RELATIONS
INSTITUTIONNELLES ”

La FHF Hauts-de-France s'efforce de répondre rapidement aux sollicitations de ses adhérents et d'être le relais de leurs préoccupations, difficultés, avis et suggestions.

Afin de les représenter au mieux et de défendre leurs activités, elle rencontre également tout au long de l'année de nombreux partenaires et acteurs institutionnels de santé.

RENCONTRES DE LA FHF HAUTS-DE-FRANCE AVEC L'ARS HAUTS-DE-FRANCE

4 RENCONTRES ONT EU LIEU AVEC L'ARS HAUTS-DE-FRANCE EN 2018



1 rencontre ARS - FHF MÉDICO-SOCIAL

le 9 janvier 2018,

1 rencontre ARS - FÉDÉRATIONS

le 22 mars 2018,

2 rencontres ARS - FÉDÉRATIONS MÉDICO-SOCIALES

le 26 janvier et le 18 juillet 2018,

1 rencontre ARS - FHF

le 20 novembre 2018.

RELATIONS AVEC LES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX



Conseil départemental de l'Aisne

Réunion des fédérations le 12 décembre 2018,

Conseil départemental du Nord

Rendez-vous FHF Hauts-de-France / Conseil départemental du Nord les 11 juillet, 20 septembre et 12 décembre 2018,

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Réunion des fédérations le 6 décembre 2018,

Conseil départemental de l'Oise

Réunion des fédérations le 23 novembre 2018,

Conseil départemental de la Somme

Réunions des fédérations les 31 janvier et 22 novembre 2018



RELATIONS AVEC LA FHF NATIONALE

La représentativité de la région demande à l'exécutif régional de participer aux réunions organisées par la FHF nationale :



5 Conseils d'Administration FHF nationale

24 janvier – 28 mars – 13 juin – 26 septembre – 21 novembre ;

2 Conventions nationales

29 mai et 5 décembre ;

Salon de la Santé et de l'Autonomie

29 au 31 mai ;

Université d'été

10 et 11 septembre ;

RELATIONS AVEC LES FHR

Des réunions avec les Délégués régionaux des FHR ont lieu tous les deux mois à la FHF nationale.

Marie-Christine PAUL, Vice-Présidente FHF
Carmen SOLÉ, Secrétaire Générale,
y participent régulièrement.



5 réunions en 2018

16 janvier

27 mars

19 juin

9 octobre

3 décembre

RELATIONS AVEC LA PRESSE



3 conférences de presse ont eu lieu en 2018 :

le 30 janvier, lors de la Cérémonie des vœux

le 1^{er} juin 2018, suite à un Conseil d'administration exceptionnel, pour faire face à l'hôpital bashing et réaffirmer « la fierté d'être hospitalier »

le 28 novembre, lors de la Convention régionale



6 prises de position ont également été communiquées à la presse :

▸ le 1^{er} juin, suite au Conseil d'administration exceptionnel

▸ le 1^{er} juillet, suite à l'élection du Dr Ziad KHODR comme Président de la CSOS

▸ le 18 septembre, en réaction aux annonces « Ma Santé 2022 »

▸ le 27 septembre, suite au placement sous administration provisoire du CH d'Armentières

▸ le 9 octobre, afin d'alerter sur la situation de la Psychiatrie publique dans la région

▸ le 20 novembre, en soutien aux infirmières et infirmiers hospitaliers

RENCONTRE “SITUATION SANITAIRE DU LITTORAL”

Dans le cadre de sa mission à la Commission « Cadre de vie, lien social, santé » du CESER Hauts-de-France, Rémi PAUVROS a organisé une réunion avec les Directeurs des établissements du littoral (CH Dunkerque, CH Calais, CH de l'Arrondissement de Montreuil-sur-mer, CH Boulogne-sur-mer, CH de la Région de Saint-Omer et Aire-sur-la-Lys, CH Abbeville et CHI de la Baie de Somme) le 15 novembre 2018, afin de recueillir les éléments et propositions sur les spécificités du littoral en termes de besoins de la population, d'offre de soins, et d'attractivité, pour en établir un état des lieux.



RELATIONS AVEC LE CGOS

Le CGOS est un outil de politique sociale et un axe de management, dont les cinq domaines d'intervention sont : famille, maladie, vacances, retraite et logement.

Lors du Bureau FHF Hauts-de-France du **16 Février 2018**, le CGOS est venu rappeler ses objectifs et enjeux : quelle action sociale, pour qui, et quels moyens ?

RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES ET AUTRES ACTEURS

La FHF Hauts-de-France était, pour la 6^{ème} année, partenaire du **concours régional Eurasanté – INPI dédié au soutien de l'innovation des professionnels de santé**.

Ce concours était ouvert à tous les professionnels de santé.

La FHF Hauts-de-France a également un **partenariat avec la Mutualité Française**, afin de conventionner sur les chambres particulières des établissements publics de la région.

La FHF Hauts-de-France confirme son intérêt de développer des contacts réguliers avec les représentants de la Mutualité Française, qui reste un partenaire privilégié des établissements.

FHF HAUTS-DE-FRANCE

DIRECTION GÉNÉRALE DU CHU
2, AVENUE OSCAR LAMBRET
CS 70 001 - 59037 LILLE CEDEX
TÉL.03 20 44 57 24
fhf.hdf@chru-lille.fr

www.fhf-hdf.fr



[@laFHF_HDF](https://twitter.com/laFHF_HDF)